

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 décembre 2020

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Corinne FRITSCH, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Victoria FUSTER  
M. Jean-François BEAUCAMP a donné procuration à M. Alain BERTRAND  
Mme Michèle VIGNEAU a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
M. Adrien DEBEVER a donné procuration à M. Jérémy BOISSON  
Mme Anne ESCOLA a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Hélène LEBLANC a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

**N°DL16122020-03 : Cession d'une partie de la parcelle BK 373 située avenue Chateaubriand à Monsieur et Madame LEPESCHEUX**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été constaté que la parcelle cadastrée section BK n°373 située avenue Chateaubriand appartenant à la commune a été annexée par les propriétaires riverains qui se la sont appropriés en l'incluant dans leur propriété.

Il a donc été proposé à Monsieur et Madame LEPESCHEUX de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle BK 373.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune* » ;

VU l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 2 octobre 2020 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique qui s'est réunie le 8 décembre 2020 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

**ARTICLE 1**

ACCEPTE la cession à Monsieur et Madame LEPESCHEUX d'une partie d'environ 13,5 m<sup>2</sup> de la parcelle privée communale cadastrée section BK n°373 au prix de 1 890,00 €, frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 2**

WISE l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 2 octobre 2020.

**ARTICLE 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, et année ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Publié le :

18 DEC. 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

18 DEC. 2020

Le Directeur à MAIRIE DE  
LACANAU

Le 02/10/2020

Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle  
Aquitaine et du département de la Gironde

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse 24 RUE François de Sourdis, BP 908, 6ème étage  
33060 BORDEAUX CEDEX

téléphone : 05 56 30 50 30

mél. : drifip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

MAIRIE DE LACANAU

Affaire suivie par : Elisabeth Lagarde

téléphone : 06 13 85 92 46

courriel : elisabeth.lagarde@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2153239

Réf Lido : 2020-33214V1537

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR

VÉNALE

Désignation du bien :	Terrains à bâtir
Adresse du bien :	Avenue Chateaubriand
Valeur vénale :	36 520 €

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

18 DEC. 2020

N° 033 213 302 144 2020

1218-DL16122020-03A-DE

## 1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de LACANAU

affaire suivie par : Mme Carole BOS

## 2 – DATE

de consultation : 21/07/2020 réattribué le 08/09/2020

de réception : 21/07/2020

de visite :

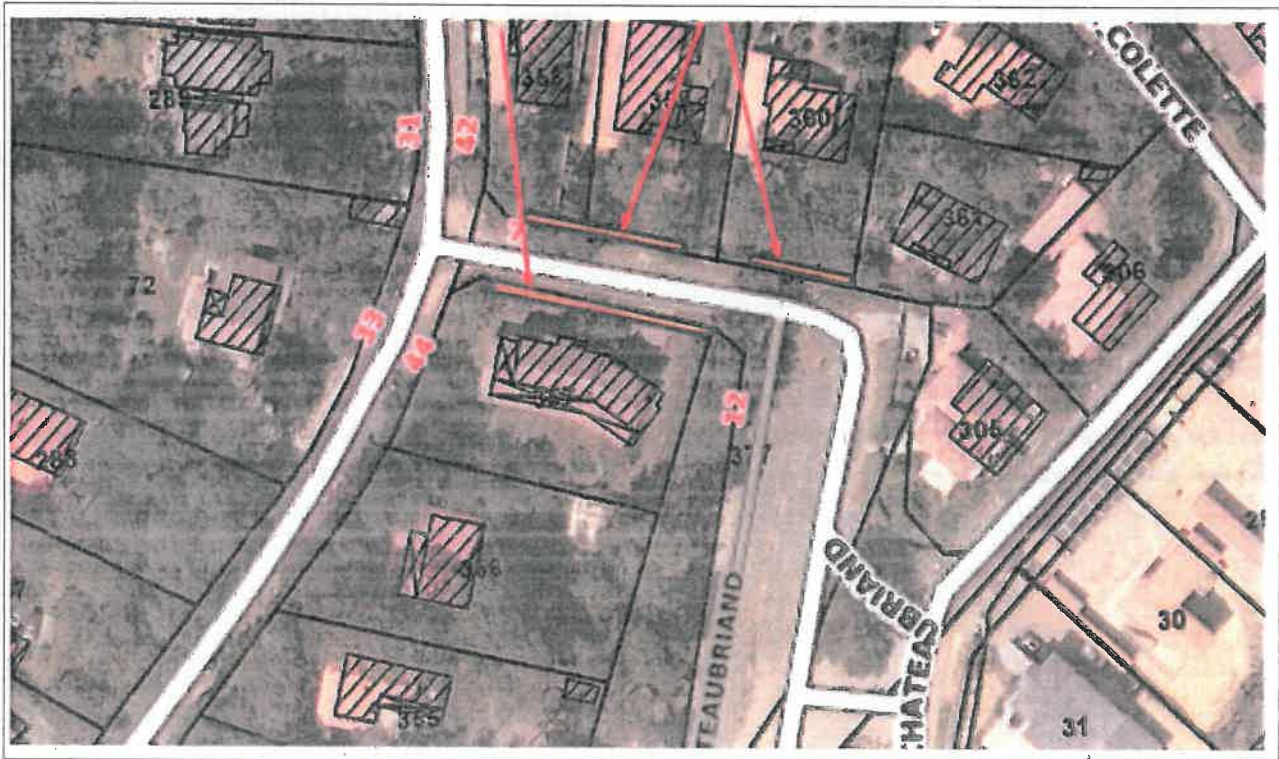
de dossier en état : 08/09/2020

## 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de 3 parcelles sur lesquelles des riverains ont édifié des clôtures

## 4 – DESCRIPTION DU BIEN

### A) Situation géographique du bien, desserte par les transports :



### B) Consistance actuelle du bien :

Emprises au sol vouées à rejoindre l'unité foncière de chaque propriétaire. Ces différents terrains seront donc étudiés en tant que terrains à bâtir.

- C) Travaux programmés : non communiqués  
 D) Compte rendu de la visite : -  
 E) Détail des surfaces :

Tableau récapitulatif des surfaces			
Ville	Adresse	Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>
LACANAU	Avenue Chateaubriand	BK 373	36
		BK374	24
		BK 378	50

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

### A) Désignation et qualité des propriétaires

LISTE DES TITULAIRES DE LA PARCELLE BK 0373 <span style="float: right;">②</span>				
Personne(s) morale(s)				
Raison sociale	Numéro SIREN	Sigle	Droit	Adresse des titulaires de droit
COMMUNE DE LACANAU	213302144		P	PAR M LE MAIRE 31 AV DE LA LIBERATION 33680 LACANAU

LISTE DES TITULAIRES DE LA PARCELLE BK 0374 <span style="float: right;">②</span>				
Personne(s) morale(s)				
Raison sociale	Numéro SIREN	Sigle	Droit	Adresse des titulaires de droit
COMMUNE DE LACANAU	213302144		P	PAR M LE MAIRE 31 AV DE LA LIBERATION 33680 LACANAU

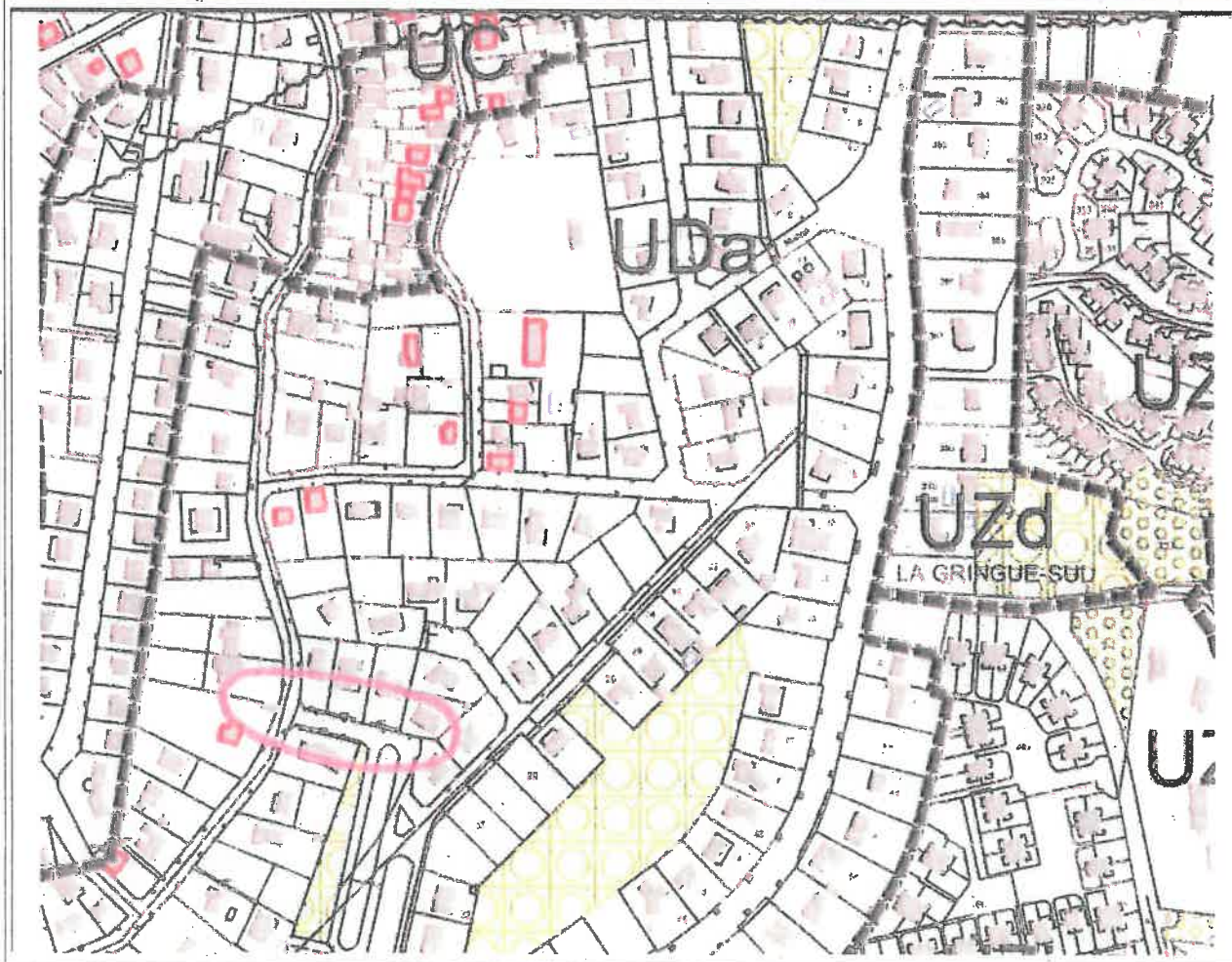
LISTE DES TITULAIRES DE LA PARCELLE BK 0378 <span style="float: right;">②</span>				
Personne(s) morale(s)				
Raison sociale	Numéro SIREN	Sigle	Droit	Adresse des titulaires de droit
COMMUNE DE LACANAU	213302144		P	PAR M LE MAIRE 31 AV DE LA LIBERATION 33680 LACANAU

- B) Origine de propriété : 01/01/1983  
 C) État et conditions d'occupation : libre

## 6 – URBANISME – RÉSEAUX

<b>Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation</b>	<i>PLU approuvé le 11/05/2017</i>
<b>Identification du zonage au POS/PLU et le cas échéant du sous-secteur</b>	<i>Zone UDa</i>

### Extrait du plan de zonage



### Principales caractéristiques du zonage

*La zone UD est une zone à caractère d'habitat individuel qui constitue l'extension naturelle du Bourg de Lacanau, de Longarisse et de Lacanau-Océan, ainsi que le quartier de Marina de Talaris.*

*Le secteur UDa possède une valeur paysagère, pour lequel sont demandés un maintien ou renforcement des plantations et où l'emprise au sol est limitée.*

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

8 a/ Méthode d'évaluation retenue : Par comparaison directe

8 b/ Modalités de calcul :

La valeur vénale du bien peut être estimée à 36 520 € déterminée comme suit :

Valorisation des biens				
Nature du bien	Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix en €/m <sup>2</sup>	Valeur Vénale
terrains à bâtir	BK 373	36	332	11 952,00 €
	BK 374	24	332	7 968,00 €
	BK 378	50	332	16 600,00 €
Valorisation totale				36 520,00 €

Marge d'appréciation : 10 %

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

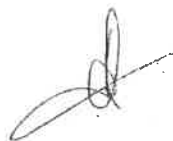
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le **déla**i de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

## 10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques  
et par délégation,



LAGARDE Elisabeth  
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.





EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**MAIRIE DE LACANAU**  
Télétransmis le :  
18 DEC. 2020  
N° 033 213 302 144 2020  
*1218-DL16122020-03AA-DE*

Section : BK  
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

